

## Le premier emploi (2/6)

### TEVA – Indicateurs

### 2012-2015

La collection Formabref TEVA s'intéresse à l'insertion professionnelle des élèves à partir de leur sortie du système scolaire.

La présente publication porte sur le premier emploi occupé par les jeunes sortis en 2011/2012 de l'enseignement secondaire technique.

L'originalité de l'étude TEVA tient au caractère objectif des données utilisées. Elles proviennent des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

La répétition de cette étude sur plusieurs générations doit permettre de suivre les progrès des jeunes en matière d'insertion professionnelle et de qualité des emplois occupés, au fil des réformes et de la conjoncture.

L'étude Transition École - Vie Active (TEVA), menée par l'Observatoire de la formation, apporte un éclairage sur le début de carrière des élèves, à partir de leur sortie de l'école.

En référence à l'année scolaire 2011/2012, 1 484 des 3 766 élèves inscrits en dernière année de l'enseignement secondaire technique (EST) interrompent leurs études pour la première fois. 87 % de ces élèves sortent diplômés et 13 % ne sont pas reçus à l'examen.

Le présent document propose une analyse du premier emploi occupé par cette **génération TEVA 2012-2015 de primo-sortants de l'EST** au travers d'une description des situations vécues avant et après le premier emploi, du temps d'accès au premier emploi, de sa nature et de sa durée dans la limite des trois années qui suivent la sortie de l'école.

L'accès au premier emploi est rapide : seul un diplômé sur cinq n'a toujours pas signé de contrat de travail quatre mois après la sortie de l'école.

Les emplois sous contrat à durée indéterminée (CDI) comptent pour plus de la moitié des premiers emplois occupés par les diplômés. Ces derniers travaillent, en règle générale, à temps plein, pour un salaire moyen qui fluctue entre 12 et 16 euros de l'heure selon le certificat ou le diplôme obtenu.

Les diplômés changent de situation, en moyenne, un peu moins d'un an et demi après avoir signé leur premier contrat de travail. Un diplômé sur cinq change d'employeur.

# Avant le premier emploi

**58 % des diplômés** de l'enseignement secondaire technique **accèdent à un premier emploi directement après la sortie de l'école, contre 40 % des non-diplômés.**

## CITP/CCM (CCP)

**62 % des diplômés** accèdent à un premier emploi directement après la sortie de l'école.

## CATP (DAP)

**65 % des diplômés** accèdent à un premier emploi directement après la sortie de l'école.

## DT

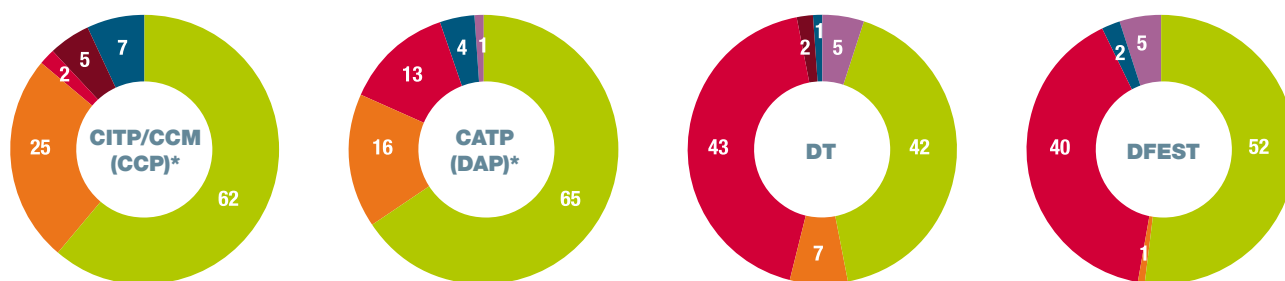
**42 % des diplômés** accèdent à un premier emploi directement après la sortie de l'école.

## DFEST

**52 % des diplômés** accèdent à un premier emploi directement après la sortie de l'école.

## Répartition des diplômés selon la situation vécue avant le premier emploi

(en %)



■ École ■ Chômage ■ Inactivité ■ Reprise d'études ■ Autre ■ Aucune transition recensée vers l'emploi sur le territoire

\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

### De quoi parle-t-on ?

Le parcours de chaque élève à l'étude se caractérise par la succession de périodes d'emploi, de chômage, d'inactivité, de reprise d'études et de situation « autre » au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.

#### Sont en situation d'emploi, les jeunes en :

- contrat à durée indéterminée (CDI), y compris les indépendants et les aidants (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs),
- contrat à durée déterminée (CDD), y compris ceux en intérim (contrat d'intérimaire) et en emploi saisonnier<sup>1</sup>,
- emploi aidé, un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi. Seules certaines aides et mesures en faveur de l'emploi sont concernées<sup>2</sup>.

#### Sont en situation de chômage (indemnisé),

les jeunes bénéficiant :

- de l'assurance chômage,
- du revenu minimum garanti,
- d'une mesure de formation (formations d'initiation et de perfectionnement, mesures de formation Adem, mesures de formation complémentaires et service volontaire).

**Sont en situation d'inactivité**, les jeunes qui ne sont, ni en emploi, ni enregistrés à l'Adem comme indemnisés, ni en reprise d'études, mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, d'assurance volontaire ou de coassurance. La situation d'inactivité comprend donc les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem, mais non encore indemnisés. La structure actuelle des fichiers de données ne permet pas d'isoler ces derniers.

**Sont en situation de reprise d'études**, les jeunes identifiés par leur réapparition dans le fichier du MENJE plus d'un an après la fin de leur sortie de ces fichiers, par la perception d'allocations familiales lorsque le jeune poursuit ses études, par la perception d'une aide financière pour études supérieures versée par le CEDIES ou par un apprentissage pour adultes<sup>3</sup>.

**Sont dans une situation « autre »**, les jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE et du CEDIES.

<sup>1</sup> y compris les agents appartenant au pool des assistants pédagogiques.

<sup>2</sup> AIP / CAE / CIE / CIE-EP / MS / OTI / SR.

<sup>3</sup> L'apprentissage pour adultes est une mesure de formation à charge du fonds pour l'emploi. Elle offre aux personnes enregistrées à l'Adem, une opportunité de terminer, de compléter ou d'acquérir une formation professionnelle par le système de l'apprentissage en alternance et aboutit, selon le métier ou la profession, à un diplôme du régime de la formation de technicien (DT) ou du régime professionnel (CATP (DAP), CITP/CCM (CCP)).

# Temps d'accès au premier emploi

**80 % des diplômés** de l'enseignement secondaire technique **accèdent à un premier emploi en 4 mois et moins** après la sortie de l'école, **contre 60 % des non-diplômés**.

## CITP/CCM (CCP)

**82 % des diplômés** accèdent à un premier emploi **en 4 mois et moins** après la sortie de l'école.

**5 % des diplômés** n'ont toujours pas trouvé un premier emploi **un an après** la sortie de l'école.

**Tous les diplômés** occupent au moins un emploi **au cours des trois ans** qui suivent la sortie de l'école.

## CATP (DAP)

**83 % des diplômés** accèdent à un premier emploi **en 4 mois et moins** après la sortie de l'école.

**5 % des diplômés** n'ont toujours pas trouvé un premier emploi **un an après** la sortie de l'école.

**1 % des diplômés** n'occupent aucun emploi sur le territoire **au cours des trois ans** qui suivent la sortie de l'école.

## DT

**66 % des diplômés** accèdent à un premier emploi **en 4 mois et moins** après la sortie de l'école.

**13 % des diplômés** n'ont toujours pas trouvé un premier emploi **un an après** la sortie de l'école.

**5 % des diplômés** n'occupent aucun emploi sur le territoire **au cours des trois ans** qui suivent la sortie de l'école.

## DFEST

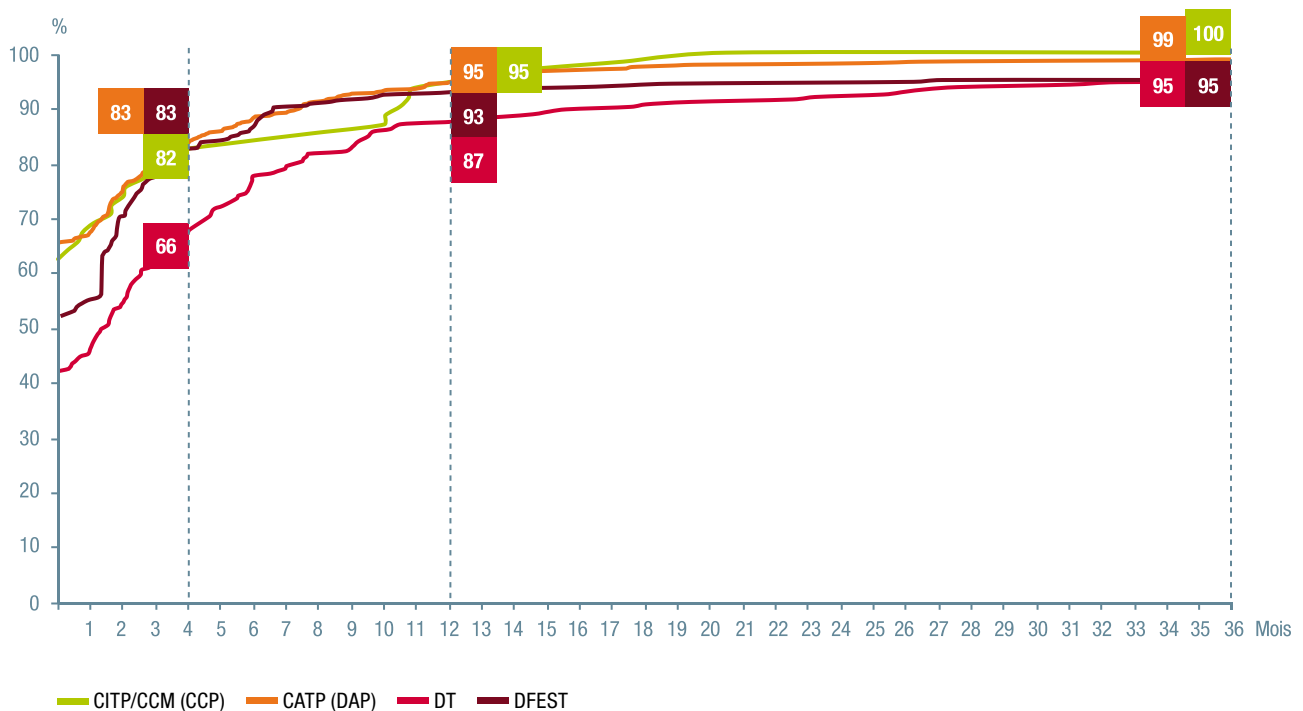
**83 % des diplômés** accèdent à un premier emploi **en 4 mois et moins** après la sortie de l'école.

**7 % des diplômés** n'ont toujours pas trouvé un premier emploi **un an après** la sortie de l'école.

**5 % des diplômés** n'occupent aucun emploi sur le territoire **au cours des trois ans** qui suivent la sortie de l'école.

## Distribution des diplômés selon le temps d'accès au premier emploi

(en % cumulé par mois)



Source : Observatoire de la formation

# Nature des premiers emplois

Les emplois sous CDI comptent pour **55 %** des premiers emplois occupés par les diplômés de l'enseignement secondaire technique, **contre 41 %** des premiers emplois occupés par les non-diplômés.

## CITP/CCM (CCP)

Les emplois sous CDI comptent pour **62 %** des premiers emplois occupés par les diplômés.

## CATP (DAP)

Les emplois sous CDI comptent pour **62 %** des premiers emplois occupés par les diplômés.

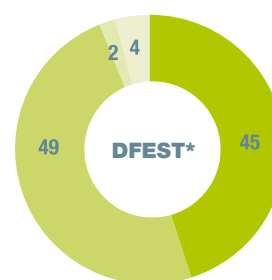
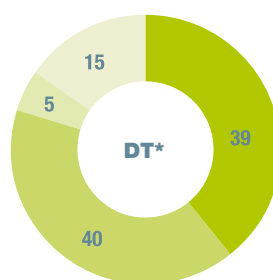
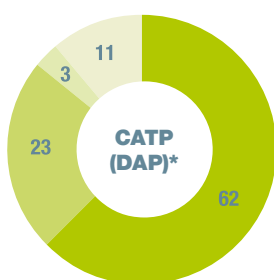
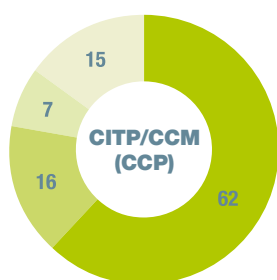
## DT

Les emplois sous CDI comptent pour **39 %** des premiers emplois occupés par les diplômés.

## DFEST

Les emplois sous CDI comptent pour **45 %** des premiers emplois occupés par les diplômés.

## Répartition des premiers emplois occupés par les diplômés selon le type d'emploi (en %)



■ Contrat à durée indéterminée (CDI) ■ Contrat à durée déterminée (CDD) ■ Intérim ■ Emploi aidé

\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

Les emplois\* à temps plein\*\* comptent pour **81 %** des premiers emplois sous CDI et sous CDD occupés par les diplômés de l'enseignement secondaire technique, **contre 66 %** des premiers emplois occupés par les non-diplômés.

## CITP/CCM (CCP)

Les emplois à temps plein comptent pour **80 %** des premiers emplois sous CDI et sous CDD occupés par les diplômés.

## CATP (DAP)

Les emplois à temps plein comptent pour **88 %** des premiers emplois sous CDI et sous CDD occupés par les diplômés.

## DT

Les emplois à temps plein comptent pour **76 %** des premiers emplois sous CDI et sous CDD occupés par les diplômés.

## DFEST

Les emplois à temps plein comptent pour **70 %** des premiers emplois sous CDI et sous CDD occupés par les diplômés.

\* Hors indépendants et aidants.

\*\* À temps plein ou à plus de 90 % du temps de travail légal.

## Répartition des premiers emplois\* sous CDD et sous CDI occupés par les diplômés selon le temps de travail (en %)



■ Temps plein\*\* ■ Temps partiel

\* Hors indépendants et aidants.

\*\* À temps plein ou à plus de 90 % du temps de travail légal.

Source : Observatoire de la formation

**Les diplômés** de l'enseignement secondaire technique **gagnent**, en moyenne, **13,8 euros de l'heure\*** en début de contrat à la première embauche\*\* qui suit leur sortie de l'école, **contre 11,7 euros de l'heure pour les non-diplômés**.

Les diplômés gagnent, en moyenne,

**CITP/CCM (CCP)**      **11,7 EUROS DE L'HEURE**

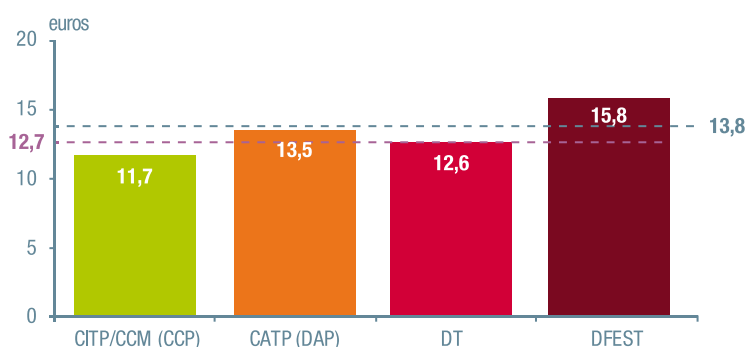
**CATP (DAP)**      **13,5 EUROS DE L'HEURE**

**DT**      **12,6 EUROS DE L'HEURE**

**DFEST**      **15,8 EUROS DE L'HEURE**

en début de contrat à la première embauche qui suit leur sortie de l'école.

## Salaire horaire\* moyen à la première embauche\*\* des diplômés (en euros)



■ Salaire horaire moyen à la première embauche des diplômés de l'EST (en euros)

■ Salaire social minimum horaire pour travailleurs qualifiés

\* Salaire horaire = salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.

\*\* Hors emploi aidé, hors indépendants et aidants.

Source : Observatoire de la formation

# Durée des premiers emplois

Les premiers emplois des diplômés de l'enseignement secondaire technique **durent**, en moyenne, **16,1 mois**, contre **12,6 mois** pour les non-diplômés.

Les premiers emplois des diplômés durent, en moyenne,

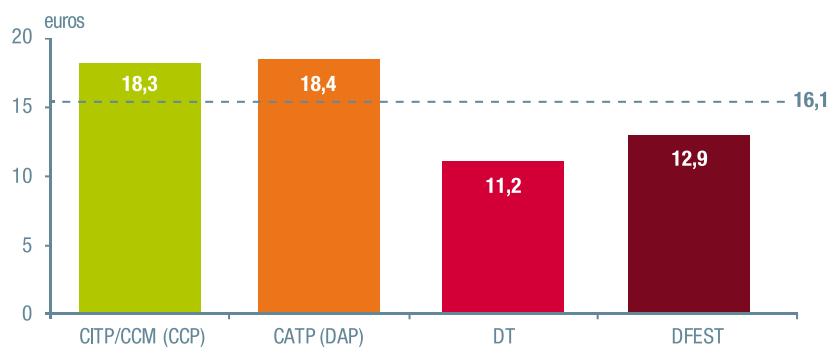
**CITP/CCM (CCP)**      **18,3 MOIS**

**CATP (DAP)**      **18,4 MOIS**

**DT**      **11,2 MOIS**

**DFEST**      **12,9 MOIS**

## Durée moyenne des premiers emplois des diplômés (en mois)



--- Durée moyenne des premiers emplois des diplômés de l'EST (en mois)

Source : Observatoire de la formation

# Après le premier emploi

Après un premier contrat de travail, **23 % des diplômés** de l'enseignement secondaire technique **signent un contrat de travail avec un autre employeur, contre 20 % des non-diplômés.**

## CITP/CCM (CCP)

**31 % des diplômés ne changent ni de contrat de travail ni d'employeur** à partir de la signature de leur premier contrat de travail et jusqu'à trois ans après leur sortie de l'école.

Après un premier contrat de travail,

**20 % des diplômés changent de contrat de travail sans changer d'employeur.**

**21 % des diplômés changent de contrat de travail et changent d'employeur.**

## CATP (DAP)

**33 % des diplômés ne changent ni de contrat de travail ni d'employeur** à partir de la signature de leur premier contrat de travail et jusqu'à trois ans après leur sortie de l'école.

Après un premier contrat de travail,

**18 % des diplômés changent de contrat de travail sans changer d'employeur.**

**25 % des diplômés changent de contrat de travail et changent d'employeur.**

## DT

**17 % des diplômés ne changent ni de contrat de travail ni d'employeur** à partir de la signature de leur premier contrat de travail et jusqu'à trois ans après leur sortie de l'école.

Après un premier contrat de travail,

**15 % des diplômés changent de contrat de travail sans changer d'employeur.**

**20 % des diplômés changent de contrat de travail et changent d'employeur.**

## DFEST

**23 % des diplômés ne changent ni de contrat de travail ni d'employeur** à partir de la signature de leur premier contrat de travail et jusqu'à trois ans après leur sortie de l'école.

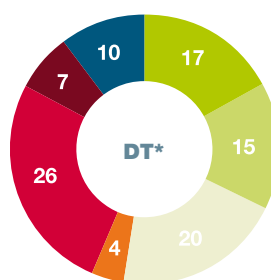
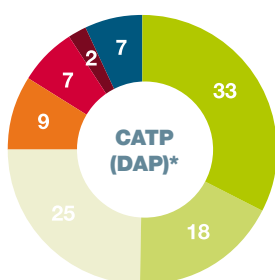
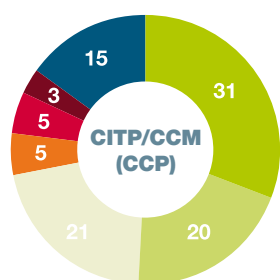
Après un premier contrat de travail,

**22 % des diplômés changent de contrat de travail sans changer d'employeur.**

**22 % des diplômés changent de contrat de travail et changent d'employeur.**

## Répartition des diplômés selon la situation vécue

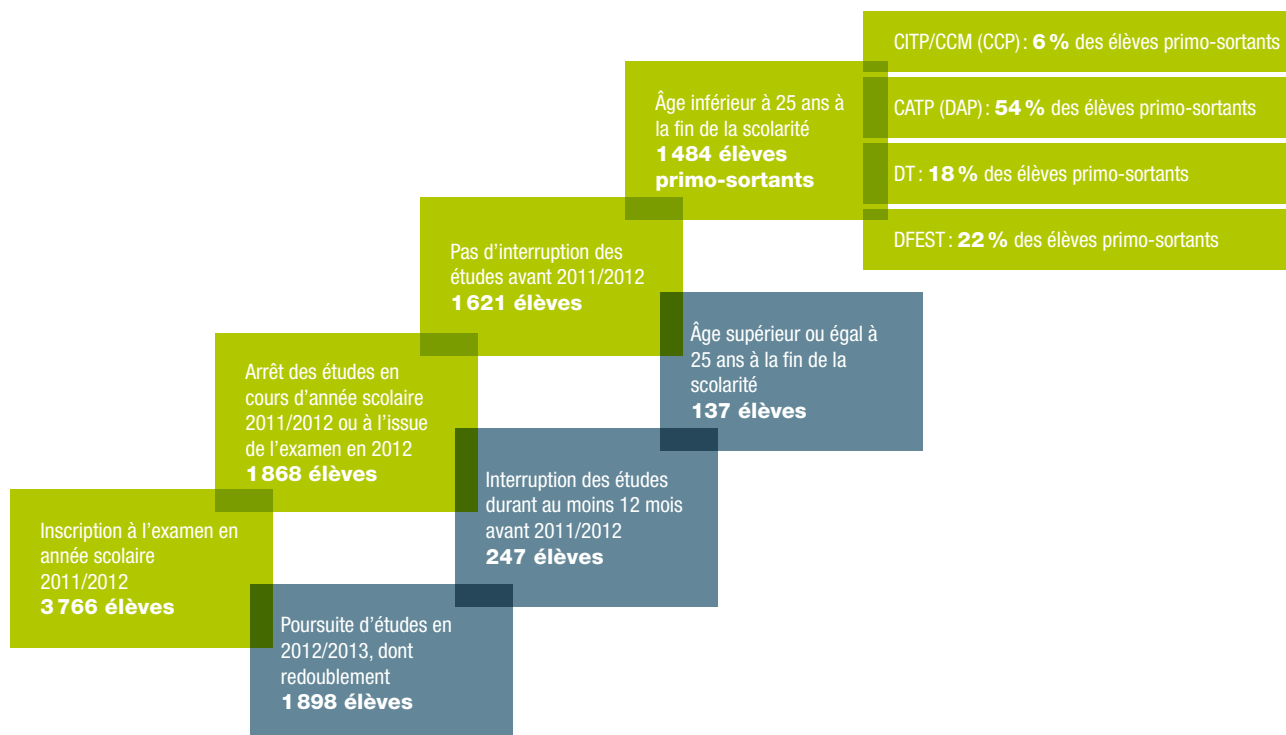
après le premier emploi (en %)



■ Pas de changement de contrat de travail ■ Changement de contrat de travail, pas d'employeur  
 ■ Changement d'employeur ■ Chômage ■ Inactivité ■ Reprise d'études ■ Autre

\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.  
 Source : Observatoire de la formation

# Génération TEVA 2012-2015



Source : Observatoire de la formation

L'étude TEVA 2012-2015 vise à explorer les trois premières années de la carrière professionnelle des élèves à partir de leur sortie de l'école, en 2011/2012.

L'ensemble des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire technique sont étudiés :

- le **CITP**, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle,
- le **CCM**, Certificat de Capacité Manuelle,
- le **CATP**, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle,
- le **DT**, Diplôme de Technicien,
- le **DFEST**, Diplôme de Fin d'Études Secondaires Techniques.

Suite à la **loi du 19 décembre 2008** portant réforme de la formation professionnelle, le CITP et le CCM sont remplacés par le Certificat de Capacité Professionnelle (**CCP**) et le CATP par le Diplôme d'Aptitude Professionnelle (**DAP**).

Le CITP et le CCM sont regroupés dans le cadre de cette étude.

Au total, **1 484 élèves** parmi 3 766 sortent pour la première fois de l'école en cours d'année scolaire 2011/2012 ou à l'issue de l'examen en 2012. Ce sont les **primo-sortants\***. Ils **sont suivis jusqu'en 2015**.

**87 % des primo-sortants sont diplômés\*\*.**

\* Pour en savoir plus : Baromètre TEVA - [www.teva.lu](http://www.teva.lu)

\*\* Détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme de l'enseignement secondaire technique.